



COMMISSION IMMOBILIERE CITE ADMINISTRATIVE BORDEAUX DU 22/06/2012

Entrées des personnels :

les représentants des organisations syndicales ont demandé des explications et précisions concernant la mise en place des nouvelles entrées du personnel. Notamment la présentation et l'affichage du plan de prévention des risques, ce plan n'ayant pas été transmis au CHS.

FO-DGFIP a constaté que le DTA (dossier technique amiante) Cité administrative n'était pas à jour. A notre interrogation sur la procédure engagée lors des derniers travaux, la Direction a indiqué avoir pris toutes les précautions en prenant pour principe la présence automatique d'amiante.

FO se demande si cela est conforme à la législation.

En effet, les textes en vigueur au 1er février 2012 imposent que pour tous travaux il y a obligation de mettre le DTA à jour. Dans le cas contraire, le délai est porté à 2020.

FO s'interroge : sur quel DTA les entreprises agréées s'appuient pour effectuer ces travaux ?

FO rappelle que ce projet d'aménagement n'a pas été présenté au CHS (art. 17 et 57 du 28 mai 1982). Il est affligeant que des informations importantes ne soient pas données en temps utile dans le respect de la législation

Parking Berliet :

Les OS ont demandé qu'il n'y ait pas d'application de quota pour la répartition des badges d'accès. Ce quota a été adopté en conseil de Cité sans consultation des personnels ou de leurs représentants.

FO demande l'accès libre au personnel du site afin d'éviter toute discrimination. (l'avenir appartient à ce qui se lève tôt) En conséquence, FO souhaite une consultation des personnels.

FO a signalé et demandé l'expertise du parking au niveau du rez-de-chaussée et sous-sol (la dalle entre en vibration lorsque les véhicules passent sur les joints de dilatation). La Direction a pris en compte notre réclamation. Affaire à suivre.

Désamiantage Tour B :

Un résumé succinct a été présenté sur le désamiantage de la Tour B. Le commencement du chantier est prévu pour le début 2013.

FO restera vigilant sur la mise en conformité du DTA.

Concernant les dispositifs du chantier (zone vie) les suggestions de FO présentées lors de la réunion interministérielle du 19 juin ont été jugées pertinentes et sont à l'étude. A suivre.

FO a demandé que soient prévus des branchements d'eau et d'électricité à chaque étage de la Tour B lors du réaménagement des locaux afin de prévoir ultérieurement l'installation de fontaines rafraîchissantes.

**FO-DGFIP 33
05 56 24 81 53**

**CITE ADMINISTRATIVE
RUE JULES FERRY,
17° ETAGE - TOUR A,
33090 BORDEAUX CEDEX**